



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Morbihan

Vannes, le 18 novembre 2020

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation nationale,  
à

**Cabinet**

Affaire suivie par :  
**Françoise SOYEZ**  
T 02 90 01 86 03  
[ce.ia56@ac-rennes.fr](mailto:ce.ia56@ac-rennes.fr)

Madame, Messieurs,  
les co-secrétaires départementaux,

3 Allée Général Le Troadec - CS 72506  
56019 VANNES Cedex

**Objet : votre courrier du 05/11/2020**

Votre courrier du 5 novembre 2020 a retenu toute mon attention.

Vous regrettez mon départ anticipé lors du CHSCTD extraordinaire qui s'est tenu ce même jour et vous invoquez le peu de réponses qui auraient pu vous être apportées en séance. Je me permets de vous rappeler d'une part que cette réunion a été organisée, à votre demande, dans les plus brefs délais et d'autre part, qu'en cas d'empêchement de l'IA- DASEN, madame la Secrétaire générale a toute latitude pour assurer la présidence de l'ensemble des instances règlementaires.

Vous demandez aussi la reconnaissance du travail réalisé par les équipes pédagogiques pour préparer la reprise du 2 novembre 2020. Si personne ne nie les conditions particulières de cette rentrée, tant sur le plan sécuritaire que sanitaire, il me semble néanmoins que, sans rien enlever à l'engagement de chacune et de chacun, ce travail relève d'un temps de préparation qui ne me semble pas appeler rémunération supplémentaire ou récupération.

Je reste à votre écoute et vous prie de croire à toute ma considération,

**Pour le Recteur,  
l'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Morbihan**



**Laurent BLANES**